



**SDU CLIAS 93 – FSU**  
24 rue de Paris 93100 Montreuil  
☎ 01 42 87 43 00 📠 01 49 88 06 17  
✉ [sdu-clias93@wanadoo.fr](mailto:sdu-clias93@wanadoo.fr)  
[www.snuclias-fsu.fr](http://www.snuclias-fsu.fr)



Montreuil, le lundi 17 septembre 2012

**LETTRE OUVERTE  
AUX MAIRES DES COMMUNES MEMBRES<sup>i</sup>  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR  
L'INFORMATIQUE DE MONTREUIL**

*Objet : dissolution du SICIM et devenir du personnel*

Madame, Monsieur,

L'année même où nous fêtons ses 40 ans d'existence, le comité syndical du SICIM de Montreuil a décidé d'engager le processus de dissolution de cet établissement, en raison de la décision, de 5 des 7 communes membres, c'est-à-dire, Bagnole, Montfermeil, Noisy-le-Sec, Romainville et Rosny-sous-Bois de rejeter le plan de progrès et de modernisation qui leur était soumis le 21 décembre 2011.

Notre syndicat considère que le choix de quitter le SICIM et la dissolution de celui-ci est une erreur économique et politique alors même que le SICIM assure l'informatisation d'un grand nombre de missions de ces villes depuis 1972, au service de la population de ces territoires, avec efficacité et compétence.

23 agents, dont 15 non titulaires, sont actuellement employés par le SICIM.

Au-delà de l'obligation statutaire de consulter le Comité Technique Paritaire sur la dissolution et la Commission Administrative Paritaire pour la répartition des fonctionnaires et leur prise en charge, notre syndicat vous interpelle afin que TOUS les agents du SICIM, quel que soit leur statut ; soient repris par les communes à proportion de leur contribution financière actuelle au SICIM afin qu'elles assument pleinement leur responsabilité liée à la décision du 21 décembre 2011.

Au moment où cette lettre est rédigée, nous en sommes loin.

Une commune a fait savoir qu'elle ne reprendrait aucun agent, Plusieurs communes ont reçu des agents du SICIM mais n'ont, à ce jour, confirmé un quelconque engagement

Pour notre syndicat FSU, il serait inadmissible, particulièrement en Seine-Saint-Denis que des communes membres du SICIM se soustraient à leurs obligations statutaires mais également morales, d'autant que le 12 février 2012, l'ensemble des élus du SICIM a voté une motion les engageant à reprendre tout le personnel de cet établissement.

C'est pourquoi, nous vous interpellons publiquement afin que très rapidement des offres précises et prenant en compte leur niveau de rémunération soient faites aux agents concernés.

Dans l'attente de vous lire ou vous rencontrer, agréez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations

**Didier Bourgoïn**  
**Secrétaire Général**

<sup>i</sup> Bagnole, Clichy, Montfermeil, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville et Rosny